



## **Compte-rendu de la réunion de conseil du 31 janvier 2024**

Etaient présents : CHRÉTIEN Sylvie, CHRÉTIEN David, CLAUDE Jean-Michel, COTTET Pascal, DE VLEESCHOUWER Marie, FARQUE Alexandre, RICHARD Baptiste, ROELLINGER Christophe, WEISS Eric

Excusés : LEBEAU Isabelle

Absents : JORY Ludovic

Secrétaire : CHRÉTIEN Sylvie

Début de séance : 20h00

Fin de séance : 22h30

### **1. Approbation du Procès-verbal du 31 janvier 2024 :**

Procès-verbal validé à l'unanimité.

**Résultat du vote : 9 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**

### **2. Vote du CA 2023 :**

Le maire présente le budget concernant le compte administratif 2023. Malgré que les chiffres correspondent au compte de gestion de la Trésorerie, Monsieur CLAUDE ainsi que Monsieur FARQUE, ne sont pas en accord avec le tableau présenté.

Après bien des débats, le conseil a conclu à un report du vote au **15 avril 2024**, date légale limite pour voter le budget, et après avoir eu un entretien avec Monsieur DORIDANT, conseiller aux décideurs locaux.

**Résultat du vote : « pour », « contre » et « abstention ».**

### **3. Approbation du compte de Gestion :**

Le Maire présente le compte de Gestion 2023 de la Trésorerie. Comme pour le CA, le conseil est divisé, du coup, un report est conclu au **15 avril 2024** après un entretien avec Monsieur DORIDANT, conseiller aux décideurs locaux.



**Résultat du vote : « pour », « contre » et « abstention ».**

#### **4. Affectation de résultat.**

Comme pour les autres points du budget, demande de report au **15 avril 2024** après un entretien avec Monsieur DORIDANT, conseiller aux décideurs locaux.

**Résultat du vote : « pour », « contre » et « abstention ».**

#### **5. Vote du Budget Primitif 2024 :**

Comme pour les autres points du budget, demande de report au **15 avril 2024** après un entretien avec Monsieur DORIDANT, conseiller aux décideurs locaux.

**Résultat du vote : « pour », « contre » et « abstention ».**

#### **6. Vote des taux 2024**

Le Maire explique que les taux 2023 n'ont pas été changés depuis quelques années. Étant donné que la commune envisage une rénovation énergétique de la mairie et considérant que les factures de chauffage et d'électricité ont bien augmenté ces dernières années, il demande au conseil leur avis concernant une hausse éventuelle des taux en leur précisant que ce n'est pas ce qu'il souhaite. Après délibération, le conseil opte pour une hausse des taux comme suit :

- Taxe Foncière bâtie : **28.13** au lieu de 27.13
- Taxe Foncière non bâties : **22.95** au lieu de 22.13
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **10.03** au lieu de 9.31

#### **7. Renouvellement adhésion au service informatique TDE 90**

Monsieur le Maire explique que nous arrivons au terme de notre adhésion au service informatique mutualisé de Territoire d'Énergie 90 au **30 juin 2024**.

Il faut donc que le Conseil adopte la délibération avant ce terme et également retourner le projet de convention de mise à disposition qui est conclue pour une durée d'un an et est renouvelable chaque année par tacite reconduction pour une durée maximale de 6 ans. Elle peut être résiliée à tout moment par l'une des deux parties.

Le Conseil a voté le renouvellement à l'unanimité au service informatique de Territoire d'Énergie 90 et autorisé le Maire à signer les documents nécessaires.



## **8. Audit énergétique TDE 91**

Le Maire explique qu'afin de remettre le bâtiment de la mairie (ancienne école de Felon) aux normes énergétiques et de s'assurer que le logement attenant puisse être mis en location après 2025, il a demandé à Territoire d'Énergie 90 la réalisation d'un audit énergétique.

N'ayant pas souscrit l'adhésion à ce service auparavant, l'étude nous sera facturée 400 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil vote pour la réalisation d'un audit par Territoire d'Énergie 90 et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires

## **9. Devis radars pédagogiques :**

Le maire explique que plusieurs personnes se plaignent des excès de vitesse dans plusieurs rues de Felon.

Il a donc demandé un devis concernant des radars pédagogiques.

Le conseil après avoir délibéré, demande à l'unanimité d'autres devis afin de pouvoir choisir la meilleure prestation.

## **10. Adhésion au service de reliure CDG 90 :**

Le Maire souhaite adhérer au service de reliure du CDG 90 car la commune doit faire relier les états-civils sur les 10 dernières années (2013-2023) et voir également à réparer d'autres livres d'États-Civils qui commencent à être bien usés.

En mandatant le CDG90 celui-ci se chargera de passer le marché et de procéder aux commandes (et au choix du relieur si plusieurs prestataires ont été choisis).

Puis il suffira de répondre au mail que le CDG enverra deux fois par an proposant une inscription sur un bon de commande.

Il suffira alors de remplir un tableau transmis par le CDG 90 en indiquant et décrivant les registres à faire relier.

Un fois choisi, le relieur prend contact avec la commune pour l'enlèvement des registres et leur restitution.

La commune ne sera facturée que s'il y a une commande.

Le conseil a voté à l'unanimité pour l'adhésion au service de reliure au CDG90 et autorise le Maire a signé les documents nécessaires

## **11. Diverses demandes de subvention :**



Le Maire à présenter les diverses associations qui ont demandé une subvention pour l'année 2024.

Le Conseil après réflexion a décidé de subventionner les demandes reçues comme suit :

- La Margrabant, association de la commune de Felon  
300
- PEP CBFC  
50
- AUTB  
Non
- L'association pour l'histoire et le patrimoine sous-vosgien  
Non
- L'association « Les amis de l'hôpital »  
50
- AS Nord Territoire  
100
- La banque alimentaire  
50

Si d'autres associations viennent à demander, la commune sera dans l'obligation de refuser ayant déjà atteint le montant budgétisé de 550 euros.

## **12. Divers :**

RAS